

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.192

**Contrat de Ville -
Programmation des
actions et attributions
des subventions 2017**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.192**

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION DES ACTIONS ET ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2017

Le contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Conclu pour six ans (2015-2020) le contrat de ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma campagne à Angoulême, Champ de Manœuvre à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Le contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale déclinées sur GrandAngoulême en 7 priorités thématiques :

- Développer l'attractivité économique des quartiers
- Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération
- Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles
- Lutter contre la précarité
- La culture en agglomération et dans les quartiers
- Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins
- Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance ;

et 5 priorités transversales :

- La jeunesse,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La prévention de toutes les discriminations
- Le numérique
- L'attractivité des quartiers

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu les orientations du contrat de ville de GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;

Vu les orientations prioritaires 2017 proposées par le groupe de travail du 12 octobre 2016 ;

Vu les orientations de l'appel à projets 2017 adoptées par le comité de pilotage le 6 décembre 2016 ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif,

Je vous propose :

D'APPROUVER la programmation 2017 des actions du contrat de ville de GrandAngoulême comme suit pour un montant total de 286 535,00 € :

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Bricothèque	Association Régie Urbaine	2 500,00 €	
Laboratoire numérique	Les petits débrouillards	1 500,00 €	
Osons la culture	Collectif solidarité Ma Campagne	800,00 €	
Accueil et aide aux victimes	Association Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance (ASVAD)	9 000,00 €	
Connaître ses droits	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)	10 200,00€	
Médiation sociale et dans l'environnement scolaire	Oméga	250 000,00 €	
Des jardins de quartier au jardin collectif	CSCS La Couronne	4 000,00 €	
CSCS La Couronne	Filles, garçons, mêmes chances	2 185,00 €	
Centre Information Jeunesse	Jeunes Initiatives GrandAngoulême	6 350,00 €	

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 avril 2017	<u>Affiché le :</u> 10 avril 2017